

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2668

30 septembre 2015

SOMMAIRE

AL-Habitat Sàrl	128055	Etx Financial Holding France S.à r.l.	128057
ALMAGEST Wealth Management S.A.	128026	Eurasian Resources Group	128057
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	128060	Europarking S.A.	128064
Anchor Holdings GP S.A.	128053	European Direct Property IV S.A.	128062
Blue Iris S.à r.l.	128048	European University Foundation - Campus Europae	128044
Borgbu S.A.	128021	GaveKal Investments S.A.	128063
BP@L S.A.	128045	Global Management Consulting S.à r.l.	128058
Brendale S.à r.l.	128045	Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l.	128021
BSRECP II Offshore International Holding S.à r.l.	128048	International Automotive Components Group, S.A.	128054
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	128049	Ithacalux S.à r.l.	128057
CN Liquidity Management Luxembourg S.à r.l.	128053	Kingsroad35 S.à r.l.	128064
Colisa S.A.	128054	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	128037
Coquelle Luxembourg S.à r.l.	128054	Makana S.A.	128060
Cosfilux S.A.	128054	MC Car Loans Finance I S.à r.l.	128059
Crystal Luxembourg S.à r.l.	128053	Misam S.à r.l.	128059
D.B.C.	128055	Nemani S.A.	128058
DC-Habitat Sàrl	128055	Nemani S.A.	128058
Development Portisco S.A.	128055	Ok Medien S.à r.l.	128050
Di Egidio International S.A.	128056	Omnia Ventures	128031
Duferco Industrial S.A.	128057	Origo S.A.	128018
Edelweiss	128063	Ovex S.à r.l.	128049
Energy Research and Investment S.A.	128063	PMO-IHS S.à r.l.	128045
EPI - European Property Investment S.A. ...	128063	RP Global Finance	128031
Etx Financial Holding Africa S.à r.l.	128064	Vermillion Aviation Finance S.à r.l.	128042

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.976.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of September,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Origo S.A. (hereafter the "Company"), a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 rue Philippe II, L - 2340, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145976. The Company has been incorporated by deed of Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 30, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated May 15, 2009 number 1016. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 February 2009, by deed of the same notary, published in the Mémorial number 869 of 27 April 2010.

The Extraordinary General Meeting was presided by Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting having thus been validly constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:

Agenda

1) a) Acknowledgement that the common draft terms of merger of Almagest Wealth Management S.A. (as absorbing company) ("Almagest") and the Company (as absorbed company) (the "Merger Proposal") had been approved by the board of directors of the Company 28 July 2015 and by the board of directors of Almagest on 29 July 2015 and had been published on 4 August 2015 in the Mémorial number 1966 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");

b) Acknowledgement that the provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

i. publication on the 4th August 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 1966, at least one month before the date of the general meetings deciding on the Merger Proposal;

ii. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to have the board of directors of the Company prepare a written report in accordance with article 265 (3) of the 1915 Law;

iii. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to have an expert report drawn up in accordance with article 266 (5) of the 1915 Law;

iv. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to prepare the accounting statement pursuant to paragraph 2 of article 267 (1) c) of the 1915 Law;

v. deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company and Almagest at least one month before the date of the general meeting of the merging companies respectively, except for the reports of the board of the directors of the merging companies, the independent expert provided for respectively by article 265 and article 266 of the 1915 Law, and the accounting statement pursuant to paragraph 2 of article 267 (1) c) of the 1915 Law which were waived by the shareholders of the merging companies pursuant to their respective resolutions dated 30 July 2015;

c) Approval of the Merger Proposal and decision to realise the merger of Almagest (as absorbing company) and the Company (as absorbed company), according to article 259 of the 1915 Law, following the Company's dissolution without liquidation, of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to Almagest;

2) Approval of the contribution, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to Almagest, in consideration of the issue by Almagest of six hundred and ten (610) class B shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each to the existing shareholders of the Company (each 305 class B shares), with the balance (if any) between the total value transferred and the value of the new class B shares so issued being allocated to the share premium account of Almagest; approval of the cancellation of the shares in issue in the Company following such contribution;

3) Approval that for both tax and accounting purposes the operations of Origo shall be treated as being carried out on behalf of Almagest starting from 1st January 2015 without prejudice to the effective date of the merger in accordance with article 273 of the 1915 Law; and

4) Approval to keep the books, accounts and documents of the Company for a period of five years at the registered office of Almagest from time to time.

II. The number and class (if any) of shares held by the shareholders appearing in person in front of the undersigned notary are shown on an attendance list signed by the shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all of the shares, representing the entire issued share capital of the Company, were duly present so that the Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

First resolution

After having acknowledged the factual items as set out under items 1) a) and b) of the agenda, the Extraordinary General Meeting resolved to approve the Merger Proposal in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Extraordinary General Meeting resolved to realise the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to Almagest, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to approve the contribution, following the Company's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to Almagest, in consideration of the issue by Almagest of six hundred and ten (610) class B shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each to the existing shareholders of the Company (each 305 class B shares), together with an issue premium of twenty-eight thousand two hundred and forty-four Euro (EUR 28,244.-), allocated to the share premium account of Almagest.

As a result of the above contribution the Extraordinary General Meeting resolved that the shares in issue in the Company shall be cancelled.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved that the merger is effective, from an accounting and tax point of view, as from 1st January 2015 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to approve to keep the books, accounts and documents of the Company for a period of five years at the registered office of Almagest from time to time.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and Almagest, and the Merger Proposal.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,800.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») d'Origo S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 26 rue Philippe II, L - 2340 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145976. La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 15 mai 2009 sous le numéro 1016. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 février 2009, par acte du notaire précité et publié au mémorial numéro 869 du 27 avril 2010.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été présidée par Mathilde Lattard ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le président a nommé Marie-Madeleine Achouche comme secrétaire et scrutateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire étant valablement constituée, le président a requis le notaire soussigné de prendre acte que:

I. L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Agenda

1) a) Constatation que le projet commun de fusion, entre Almagest Wealth Management S.A. (comme société absorbante) («Almagest») et la Société (comme société absorbée) (le «Projet de Fusion») a été approuvé par le conseils de gérance de la Société lors de la réunion du 28 juillet 2015 et par le conseil de gérance d'Almagest lors de la réunion du 29 juillet 2015 et a été publié le 4 août 2015 au Mémorial numéro 1966 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

b) Constatation que les formalités relatives aux fusions de la loi de 1915 ont été respectées:

i. publication du Projet de Fusion le 4 août 2015 au Mémorial numéro 1966, soit un mois avant la date de l'assemblée générale délibérant sur le Projet de Fusion;

ii. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à la rédaction du rapport du conseil de gérance en application de l'article 265 (3) de la Loi de 1915;

iii. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à la rédaction du rapport d'un expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la Loi de 1915;

iv. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi de 1915;

v. dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société et d'Almagest au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 de la Loi de 1915; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 de la Loi de 1915 concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 30 juillet 2015 par les résolutions des actionnaires respectifs de chacune des sociétés participant à la fusion;

c) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion entre Almagest (comme société absorbante) et la Société (comme société absorbée) conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à Almagest;

2) Approbation de l'apport, à la suite de la dissolution sans liquidation de la Société, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à Almagest en échange de l'émission par Almagest de six cent dix (610) actions sociales de classe B avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100) à chaque actionnaire existant de la Société (305 actions de classe B chacun), la différence (si applicable) entre la valeur totale transférée et la valeur des nouvelles actions de classe B émises étant allouée au compte de prime d'émission d'Almagest; approbation de l'annulation des actions sociales en émission dans la Société à la suite de l'apport;

3) Approbation que les opérations d'Origo seront considérées, d'un point de vue fiscal et comptable, comme ayant été traitées par Almagest à compter du 1^{er} janvier 2015 sans préjudice de la date effective de la fusion en application de l'article 273 de la Loi de 1915; et

4) Approbation de conserver les livres, comptes et documents de la Société au siège social d'Almagest pour une période de cinq ans.

II. Le nombre et la classe des actions (si applicable) détenues par les actionnaires qui comparaissent en personne devant le notaire soussigné figurent sur la liste de présence signée par les actionnaires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que l'ensemble des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes et que par conséquent la présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessus.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir constaté les faits cités aux points 1) a) et b) de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver le Projet de Fusion dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu de réaliser la fusion par le transfert par la Société, à la suite de sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats, en échange de l'émission par Almagest de six cent dix (610) actions de classe B avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100) à chaque actionnaire existant de la Société (305 actions de classe B chacun), assorties d'une prime d'émission de vingt-huit mille deux cent quarante-quatre euros (EUR 28.244,-) allouée au compte de prime d'émission d'Almagest.

En conséquence de l'apport décrit ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que les des actions en émission dans la Société seraient annulées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu que les opérations de la Société seront considérées, d'un point de vue fiscal et comptable, comme ayant été traitées par Almagest à compter du 1^{er} janvier 2015, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu de conserver les livres, comptes et documents de la Société au siège social d'Almagest pour une période de cinq ans.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, M.-M. ACHOUCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29180. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155677/199.

(150171215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Borgbu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135505/9.

(150147578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.475,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of September,
before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 and having a share capital of USD 29,425. (the Company).

THERE APPEARED:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.900 having a share capital of USD 116,606,425. (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of the Company and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items of the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 22 November 2002, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, a notary resident in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) under number 1821 on 30 December 2002. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 8 December 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 230 on 27 January 2012;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement and approval of (i) the joint merger proposal in relation to the merger by absorption by the Company of its sister company, namely Ingersoll-Rand Hungary Central Europe Group Financing Limited Liability Company, a limited liability company (korlátolt felelősségű társaság) organised under the laws of Hungary, with its registered office at H-1074 Budapest, Dohány utca 12, Hungary, registered with Court of Registry of Metropolitan Tribunal under number 0109-726051 (the Absorbed Company and together with the Company, the Merging Companies) by dissolution without liquidation of the Absorbed Company and (ii) the decision to carry out the merger;

2. Acknowledgement of the management report prepared by the board of managers of the Company and the Absorbed Company in accordance with article 265 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law);

3. Acknowledgement that all documents that must, pursuant to article 267 of the Law, be deposited at the Company's registered office or be made available at its website for due inspection by the respective sole shareholder of the Merging Companies at least one (1) month before the date of the general meeting of the Company resolving on the joint merger proposal have been so deposited or been made available;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand and fifty United States dollars (USD 5,050) by the issue of two hundred and two (202) new shares with a par value of twenty five United States dollars (USD 25.-) each, in order to bring it from its current amount of twenty nine thousand four hundred twenty five United States dollars (USD 29,425.-) to the amount of thirty four thousand four hundred and seventy five United States dollars (USD 34,475) in exchange for the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company;

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association following the share capital increase mentioned under item 4. in relation to the merger;

6. Acknowledgment that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the date of the publication of the present notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of the Company approving the decision to merge as contemplated by the joint merger proposal in the *Mémorial* in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date);

7. Acknowledgment of the effective date of the merger between the parties and towards third parties;

8. Granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

9. Any other business.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve (i) the joint merger proposal as jointly drawn up and as executed by the board of managers of the Merging Companies on 7 May 2015 and published in the *Mémorial* under number

N° 1245 on 13 May 2015 in accordance with article 262 (1) and (2) of the Law (the Joint Merger Proposal), providing for the absorption by the Company of the Absorbed Company by dissolution without liquidation of the Absorbed Company pursuant to (a) the provisions of Section XIV of the Law, (b) the provisions of Section 3:44(1) of the Act V of 2013 on the Hungarian Civil Code, (c) the terms and conditions of the Joint Merger Proposal and (d) the management report subject to Luxembourg and Hungarian law (the Merger) and (ii) to carry out the Merger.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the content of the management report prepared by the board of managers of the Company and the Absorbed Company explaining and justifying the Merger from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's sole shareholder at least one (1) month before the date hereof.

A confirmation attesting the deposit of the documents mentioned above, duly signed by an authorised representative of the Company, has been provided to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as per the Effective Date, by way of transfer at book value of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company in accordance with the Joint Merger Proposal.

As a consequence of the Merger, the Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand and fifty United States dollars (USD 5,050) by the issue of two hundred and two (202) new shares with a par value of twenty five United States dollars (USD 25.-) each, in order to bring it from its current amount of twenty nine thousand four hundred twenty five United States dollars (USD 29,425.-) to the amount of thirty four thousand four hundred and seventy five United States dollars (USD 34,475) in exchange for the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

Fifth resolution

As a consequence of the Merger, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at thirty-four thousand four hundred seventy-five United States dollars (USD 34,475), represented by one thousand three hundred seventy-nine (1,379) shares in registered form, having a par value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the Effective Date.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Merger takes effect between the Merging Companies and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of this deed of the general meeting of the Sole Shareholder approving the Merger.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, useful, required or desirable in connection with the Merger.

Declaration

The undersigned notary after verification, certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities incumbent upon the Company and of the Joint Merger Proposal and, in particular, that the Merging Companies have approved the Joint Merger Proposal in the same terms.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de septembre,
par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 et disposant d'un capital social de USD 29.425,- (la Société).

A COMPARU:

Ingersoll-Rand Worldwide Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.900 et disposant d'un capital social de USD 116.606.425,- (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la Société, et que par conséquent l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour comme indiqué ci-après;

II. que la Société a été constituée le 22 novembre 2002, suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1821 le 30 décembre 2002. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 8 décembre 2011, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial numéro 230 le 27 janvier 2012;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Prise d'acte et approbation (i) du projet commun de fusion relatif à la fusion par absorption par la Société de sa société-soeur Ingersoll-Rand Hungary Central Europe Group Financing Limited Liability Company, une société à responsabilité limitée (korlátolt felelősségű társaság) régie par les lois hongroises, dont le siège social se situe au H-1074 Budapest, Dohány utca 12, Hongrie, immatriculée au greffe du tribunal (Court of Registry of Metropolitan Tribunal) sous le numéro 01-09-726051 (la Société Absorbée et avec la Société, les Sociétés qui Fusionnent) par dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et (ii) de la décision de procéder à la fusion;

2. Prise d'acte du rapport de gestion établi par le conseil de gérance de la Société et la Société Absorbée conformément à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi);

3. Prise d'acte que tous les documents devant, conformément à l'article 267 de la Loi, être déposés au siège social de la Société ou mis à disposition sur son site internet pour inspection attentive par l'associé unique respectif des Sociétés qui Fusionnent, au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale de la Société statuant sur le projet commun de fusion, ont été ainsi déposés ou mis à disposition;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinquante dollars américains (USD 5.050,-) par l'émission de deux cent deux (202) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, à l'effet de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars américains (USD 29.425,-) au montant de trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars américains (USD 34.475,-) en contrepartie du transfert de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société Absorbée;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société à la suite de l'augmentation du capital social indiquée au point 4. dans le cadre de la fusion;

6. Prise d'acte que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été accomplies au nom de la Société à partir de la date de publication du présent acte notarié, consignand les résolutions de l'associé unique de la Société approuvant la décision de fusionner dans les conditions prévues par le projet commun de fusion, au Mémorial, conformément à l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet);

7. Prise d'acte de la date d'effet de la fusion entre les parties et à l'égard des tiers;

8. Octroi de tous les pouvoirs à tout membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour signer tout document et accomplir toute action et toute formalité nécessaire, appropriée, requise ou souhaitable dans le cadre de la fusion; et

9. Divers.

I. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver (i) le projet commun de fusion tel qu'établi conjointement et signé par les conseils de gérance des Sociétés qui Fusionnent le 7 mai 2015 et publié au Mémorial sous le numéro N° 1245 le 13 mai 2015 conformément à l'article 262 (1) et (2) de la Loi (le Projet Commun de Fusion), prévoyant la fusion par absorption par la Société de la Société Absorbée, par dissolution sans liquidation de la Société Absorbée conformément (a) aux dispositions de la Section XIV de la Loi, (b) aux dispositions de la Section 3:44(1) de la Loi V de 2013 portant sur le code civil hongrois, (c) les conditions et modalités du Projet Commun de Fusion et (d) le rapport de gestion soumis au droit luxembourgeois et hongrois (la Fusion) et (ii) de procéder à la Fusion.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte du rapport de gestion établi par le conseil de gérance de la Société et la Société Absorbée, expliquant et justifiant la Fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le ratio d'échange de parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société ou mis à disposition sur son site internet, le cas échéant, pour inspection attentive par l'Associé Unique au moins un (1) mois avant la date des présentes.

Une aconfirmation attestant du dépôt des documents mentionnés ci-avant, valablement signée par un mandataire autorisé de la Société, a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet, par voie du transfert à la valeur comptable, de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet Commun de Fusion.

En conséquence de la Fusion, l'Associé Unique décide d'augmenter le c

apital social de la Société d'un montant de cinq mille cinquante dollars américains (USD 5.050,-) par l'émission de deux cent deux (202) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, à l'effet de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars américains (USD 29.425,-) au montant de trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars américains (USD 34.475,-) en contrepartie du transfert de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

En conséquence de la Fusion, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il est désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars américains (USD 34.475), représenté par mille trois cent soixante-dix-neuf (1.379) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société à partir la Date d'Effet.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que la Fusion produit ses effets entre les Sociétés qui Fusionnent et est opposable à l'égard des tiers suite à la publication au Mémorial du présent acte de l'assemblée générale de l'Associé Unique approuvant la Fusion.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder tous les pouvoirs à tout membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour signer tout document et accomplir toute action et toute formalité nécessaire, appropriée, requise ou souhaitable dans le cadre de la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant, après vérification, atteste conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la validité des actes juridiques et des formalités incombant à la Société et du Projet Commun de Fusion et, en particulier, que les Sociétés qui Fusionnent ont approuvé le Projet Commun de Fusion dans des conditions identiques.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155479/236.

(150171272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.840.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of September,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Almagest Wealth Management S.A. (hereafter the "Company"), a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 85-87, Grand rue, L - 1661, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156840, a company incorporated by deed of the undersigned notary, on October 26, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated December 23, 2010 number 2825. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 July 2015, by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Extraordinary General Meeting was presided by Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting having thus been validly constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Extraordinary General Meeting is as follows:

Agenda

1) a) Acknowledgement that the common draft terms of merger of the Company (as absorbing company) and Origo S.A. (hereinafter "Origo") (as absorbed company) (the "Merger Proposal") had been approved by the board of directors of Origo on 28 July 2015 and by the board of directors of the Company on 29 July 2015 and had been published on 4 August 2015 in the Mémorial number 1966 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");

b) Acknowledgement that the provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

i. publication on the 4th August 2015 of the Merger Proposal in the Mémorial number 1966, at least one month before the date of the general meetings deciding on the Merger Proposal;

ii. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to have the board of directors of the Company prepare a written report in accordance with article 265 (3) of the 1915 Law;

iii. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to have an expert report drawn up in accordance with article 266 (5) of the 1915 Law;

iv. waiver by the shareholders of the merging companies, pursuant to a written resolution dated 30 July 2015, of the requirement to prepare the accounting statement pursuant to paragraph 2 of article 267 (1) c) of the 1915 Law;

v. deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company and Origo at least one month before the date of the general meeting of the merging companies respectively, except for the reports of the board of the directors of the merging companies, the independent expert provided for respectively by article 265 and article 266 of the 1915 Law, and the accounting statement pursuant to paragraph 2 of article 267 (1) c) of the 1915 Law which were waived by the shareholders of the merging companies pursuant to their respective resolutions dated 30 July 2015;

c) Approval of the Merger Proposal and decision to realise the merger of the Company (as absorbing company) and Origo (as absorbed company), according to article 259 of the 1915 Law, following Origo's dissolution without liquidation, of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Origo to the Company;

2) Acknowledgement of the report of the approved statutory auditor, prepared in accordance with article 26-1 of the 1915 Law (the "Report"); increase of the issued share capital of the Company from its current amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000) to six hundred eleven thousand euro (EUR 611,000) by the issue of six hundred and ten (610) class B shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100) as consideration for the universal transfer of all assets and liabilities of Origo to the Company; subscription to the new class B shares in equal proportion by Frank Dan Jensen and Kim Asger Olsen, the shareholders of Origo before the implementation of the Merger Proposal; allocation of sixty one thousand euro (EUR 61,000) to the share capital of the Company and the surplus (if any) to the share premium account of the Company;

3) Approval of subsequent amendment of article 5 paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of association (the "Articles of Association");

4) Approval that for both tax and accounting purposes the operations of Origo shall be treated as being carried out on behalf of Almagest starting from 1st January 2015 without prejudice to the effective date of the merger in accordance with article 273 of the 1915 Law;

5) Acknowledgment of the resignation of Mr Philippe Loppin de Montmort from his function as director of the Company and decision to appoint Laurent Samson as director of the Company with immediate effect until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2016.

II. The proxies of the shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all of the 3,850 class A shares and all the 1,650 class B shares, representing the entire issued share capital of the Company, were duly present or represented so that the Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

Thereafter, the following resolutions were unanimously adopted:

First resolution

After having acknowledged the factual items as set out under items 1) a) and b) of the agenda, the Extraordinary General Meeting resolved to approve the Merger Proposal in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Extraordinary General Meeting resolved to realise the merger by the transfer by Origo following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting acknowledged the report of the approved statutory auditor, dated 11 September 2015 and prepared by Audit Conseil Services in accordance with article 26-1 of the 1915 Law (the "Report"), the conclusion of which reads as follows:

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the value of 610 class B shares with a nominal value of EUR 100, together with a share premium of EUR 28.244..

The Report, after having been signed *in varietur* by the appearing parties (including the new shareholders as mentioned below) and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities

Then, the Extraordinary General Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000) to six hundred eleven thousand euro (EUR 611,000) by the issue of six hundred and ten (610) Class B shares of a nominal value of one hundred (EUR 100) each, together with an issue premium of twenty-eight thousand two hundred and forty-four Euro (EUR 28,244.-).

Thereupon, the six hundred and ten (610) new Class B shares have been subscribed by Frank Dan Jensen and Kim Asger Olsen in equal proportion (i.e. 305 class B shares each), both of them being present in person, such new class B shares having been issued in consideration of the universal transfer of all assets and liabilities of Origo to the Company.

The Extraordinary General Meeting resolved to allocate sixty one thousand euro (EUR 61,000) to the share capital of the Company and the surplus amounting to twenty eight thousand two hundred and forty-four Euro (EUR 28,244.-) to the share premium account of the Company.

The subscribers of the new class B shares have then taken part to the following resolutions of the agenda of the Extraordinary General Meeting.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend and restate article 5 paragraphs 1 and 2 of the Articles of Association so that they shall henceforth be read as follow:

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 611.000,- (six hundred and eleven thousand EURO) divided into six thousand one hundred and ten (6,110) shares out of which three thousand eight hundred and fifty (3,850) Class A shares and two thousand two hundred and sixty (2,260) Class B shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred EURO) each.

The capital is constituted by shares of two (2) classes, whereby:

- 3,850 Class A shares (i) are held by persons contributing primarily and actively in the development of the activities of the Company; (ii) represent always more than the majority of the shares outstanding; (iii) entitle their holders to a supplementary dividend;

- 2,260 Class B shares are held by the other shareholders.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved that the merger is effective, from an accounting and tax point of view, as from 1st January 2015 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting acknowledged the resignation of Philippe Loppin de Montmort from his function as director of the Company with effective date today and resolved to appoint M. Laurent Samson, born on 20 March 1979, at Laxou (France) and professionally residing at 85-87 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, as director of the Company with immediate effect until the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2016.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company, and the Merger Proposal.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») d'Almagest Wealth Management S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 85-87, Grand rue, L - 1661 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156840. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 2825 du 23 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2015, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été présidée par Mathilde Lattard ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le président a nommé Marie-Madeleine Achouche comme secrétaire et scrutateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire étant valablement constituée, le président a requis le notaire soussigné de prendre acte que:

I. L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Agenda

1) a) Constatation que le projet commun de fusion, entre la Société (comme société absorbante) et Origo S.A. (ci-après «Origo») (comme société absorbée) (le «Projet de Fusion») a été approuvé par le conseils de gérance de la Société lors de la réunion du 29 juillet 2015 et par le conseil de gérance d'Origo lors de la réunion du 28 juillet 2015 et a été publié le 4 août 2015 au Mémorial numéro 1966 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

b) Constatation que les formalités relatives aux fusions de la loi de 1915 ont été respectées:

i. publication du Projet de Fusion le 4 août 2015 au Mémorial numéro 1966, soit un mois avant la date de l'assemblée générale délibérant sur le Projet de Fusion;

ii. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à la rédaction du rapport du conseil de gérance en application de l'article 265 (3) de la Loi de 1915;

iii. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à la rédaction du rapport d'un expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la Loi de 1915;

iv. renonciation par les actionnaires des sociétés fusionnantes, d'après une résolution écrite en date du 30 juillet 2015, à l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi de 1915;

v. dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société et d'Origo au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des sociétés participant à la fusion, qui décideront sur le Projet de Fusion, à l'exception (i) du rapport prévu par l'article 266 de la Loi de 1915; (ii) du rapport du conseil de gérance prévu par l'article 265 de la Loi de 1915 concernant chacune des sociétés; et (iii) de l'état comptable prévu par l'article 267 (1) c) de la Loi, auxquels il a été renoncé le 30 juillet 2015 par les résolutions des actionnaires respectifs de chacune des sociétés participant à la fusion;

c) Approbation du Projet de Fusion et décision d'approuver la réalisation de la fusion entre la Société (comme société absorbante) et Origo (comme société absorbée) conformément à l'article 259 de la Loi par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation d'Origo, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats d'Origo à la Société;

2) Reconnaissance du rapport du réviseur d'entreprises agréé, rédigé en application de l'article 26-1 de la Loi de 1915 (le «rapport»); augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) à six cent onze mille euros (EUR 611.000) par l'émission de six cent dix (610) actions de classe B avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100) en contrepartie du transfert universel des actifs et passifs d'Origo à la Société; souscription aux nouvelles actions de classe B en portion égale par Frank Dan Jensen et Kim Asger Olsen, les actionnaires d'Origo avant la mise en œuvre du Projet de Fusion; allocation d'un montant de soixante et un mille euros (EUR 61.000) au capital social de la Société et du surplus (si applicable) au compte de la prime d'émission de la Société;

3) Approbation de la modification en conséquence de l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société;

4) Approbation que les opérations d'Origo seront considérées, d'un point de vue fiscal et comptable, comme ayant été traitées par Almagest à compter du 1^{er} janvier 2015 sans préjudice de la date effective de la fusion en application de l'article 273 de la Loi de 1915; et

5) Reconnaissance de la démission de M. Philippe Loppin de Montmort de ses fonctions d'administrateur de la Société et décision de nommer M. Laurent Samson en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

II. Les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par ces derniers figurent sur la liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que l'ensemble des 3.850 actions nominatives de classe A ainsi que l'ensemble des 1.650 actions nominatives de classe B représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées et que par conséquent la présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessus.

Première résolution

Après avoir constaté les faits cités aux points 1) a) et b) de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver le Projet de Fusion dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu de réaliser la fusion par le transfert par Origo, à la suite de sa dissolution sans liquidation, de tous ses actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a reconnu le rapport du réviseur d'entreprise agréé, en date du 11 septembre 2015 et rédigé par Audit Conseil Services en application de l'article 26-1 de la Loi de 1915 (le «rapport»), dont la conclusion a la teneur suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the value of 610 class B shares with a nominal value of EUR 100, together with a share premium of EUR 28.244.»

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes (dont les nouveaux actionnaires comme précisé ci-dessous) et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) à six cent onze mille euros (EUR 611.000) par l'émission de six

cent dix (610) actions de classe B avec une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, assorties d'une prime d'émission de vingt-huit mille deux cent quarante-quatre euros (EUR 28.244,-).

A la suite de quoi, les nouvelles actions ont été souscrites par Frank Dan Jensen et Kim Asger Olsen à part égale (305 actions de classe B chacun), chacun étant présent en personne, ces nouvelles actions ayant été émises en contrepartie du transfert universel des actifs et passifs d'Origo à la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu d'allouer soixante et un mille euros (EUR 61.000) au capital social de la Société et le surplus d'un montant de vingt-huit mille deux cent quarante-quatre euros (EUR 28.244,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Les souscripteurs des nouvelles actions de classe B ont pris part aux résolutions suivantes de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier en conséquence l'article 5 paragraphes 1 et 2 des Statuts de sorte que ces paragraphes auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six cent onze mille Euros (EUR 611.000,-) représenté par six mille cent dix (6.110) actions, dont trois mille huit cent cinquante (3.850) actions de Classe A et deux mille deux cent soixante (2.260) actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital est constitué par deux classes d'actions, dans lesquelles:

- Les 3.850 actions de Classe A (i) qui sont détenues par des personnes qui ont contribué à l'origine activement au développement des activités de la Société; (ii) qui représentent toujours plus de la majorité des actions en circulation; dont les porteurs ont droit à un dividende supplémentaire;

- Les 2.260 actions de Classe B qui sont détenues par les autres actionnaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a résolu que la fusion est effective d'un point de vue fiscal et comptable à compter du 1^{er} janvier 2015, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté la démission de M. Philippe Loppin de Montmort de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat à la date d'aujourd'hui et la nomination de M. Laurent Samson, né le 20 mars 1979, à Laxou (France), résidant professionnellement au 85-87 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, M.-M. ACHOUCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155935/259.

(150172348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Omnia Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.337.

—
EXTRAIT

En date du 13 mai 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

Le conseil d'administration continue à être composé par les personnes suivantes:

- * Monsieur Knut Reinertz
- * Monsieur Patrick Hansen
- * Monsieur Valery Kornienko

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l. et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Il convient de noter ce qui suit:

- L'adresse professionnelle des administrateurs suivants est au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg:

- * Monsieur Patrick Hansen
- * Monsieur Valery Kornienko

- L'adresse professionnelle de Monsieur Knut Reinertz, administrateur, est au Suite 1512A, 15/F, Ocean Centre Harbour City, Hong-Kong.

- Le siège social du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l., est au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139725/27.

(150151684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.585.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of September.

Before Us, Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RP GLOBAL FINANCE, a Luxembourg public company limited by shares submitted to the Luxembourg securitisation law dated March 22nd, 2004 (société anonyme de titrisation), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.585 (the Company). The Company was incorporated on January 20th, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 4th, 2009, number 468. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on April 30th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 28th, 2014, number 1368.

The Meeting is opened and chaired by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address

The Meeting elected as scrutineer, Mr Gianpiero SADDI, prenamed.

The bureau having been formed, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shareholders have been convened to the Meeting by way of convening notices sent to each shareholder by registered letter and electronic messages sent on September 1st, 2015;

II. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. Such list, together with the powers of attorney executed by the shareholder represented, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. This attendance list shows that one hundred per cent (100 %) of the share capital of the Company are represented at the present meeting, composed of fifty thousand (50,000) class 1 shares and twelve thousand seven hundred and fifty-seven (12,757) class A shares, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Approval of the Company's interim accounts until 31 July 2015;
3. Approval of the result for the interim financial year 2015 until 31 July 2015;
4. Acknowledgement and approval of the calculation the net asset value of Compartment A as at 31 July 2015, authorisation and approval of the redemption of class A shares (the "Redeemed Shares");
5. Acceptance and approval of the transfer of the Redeemed Shares to the Company;
6. Reduction of the share capital of the Company by way of the cancellation of the Redeemed Shares;
7. Amendment to article 5 of the articles of association in order to reflect the above capital reduction and cancellation of the Redeemed Shares;
8. Amendment to the shareholders' register of the Company;
9. Liquidation of the Compartment A; and
10. Miscellaneous.

That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges and approves the waiver of the convening formalities for the extraordinary general meeting.
Voting:

For:	62,748
Against:	0
Abstention:	9

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Second resolution

The Meeting acknowledges and approves the Company's interim accounts as at July 31st, 2015.

Voting:

For:	62,748
Against:	0
Abstention:	9

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Third resolution

The Meeting acknowledges and approves the result for the period from January 1st, 2015 until July 31st, 2015.

Voting:

For:	62,748
Against:	0
Abstention:	9

Fourth resolution

The Meeting acknowledges and approves the calculation by the board of directors of the Company of the net asset value per share of Compartment A as at July 31st, 2015.

The Meeting resolves to authorise and approve the following redemption of the Redeemed Shares at the Redemption Price in accordance with article 6.4 of the articles of association of the Company and the resolutions taken by the board of directors on August 25th, 2015:

Name of Class A Shareholder	Redeemed Shares	Redemption Price
Bank J. Safra Sarasin AG	1,213	EUR 243,870.66
DZ Privatbank (Schweiz) AG	1,401	EUR 281,667.60
Crédit Suisse	1,766	EUR 355,049.95
Valartis Liechtenstein	511	EUR 102,735.29
Baumann & Cie.	9	EUR 1,809.43
BLKB	191	EUR 38,400.08

Semper Constantia	2,046	EUR 411,343.26
Gesico International S.A.	2,557	EUR 514,078.56
Privatbank IHAG Zürich AG	1,019	EUR 204,867.44
Raiffeisen Landesbank Tirol AG	2,044	EUR 410,941.17
Total	12,757	EUR 2,564,763.44

Each Class A Shareholder hereby expressly acknowledges and consents to the above redemption of the above portion of the Class A Shares it holds in the Company.

The Meeting resolves to pay the Redemption Price in the form of a cash distribution to the relevant Class A Shareholders, out of the distributable reserves, according to article 72-1 of the Luxembourg law of August 10th, 1915, as amended.

Voting:

For:	62,757
Against:	0
Abstention:	9

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Fifth resolution

The Meeting resolves to expressly accept and approve the transfer of the Redeemed Shares to the Company and to register such transfer in the shareholders' register of the Company by a written declaration executed by the transferors and the transferee.

Voting:

For:	62,757
Against:	0
Abstention:	9

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Sixth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand seven hundred and fifty seven euro (EUR 12,757) in order to bring the capital from its present amount of sixty-two thousand seven hundred and fifty-seven euro (EUR 62,757) represented by (i) fifty thousand (50,000) class 1 shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) twelve thousand seven hundred and fifty-seven (12,757) class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), by way of the cancellation of the Redeemed Shares.

Voting:

For:	62,757
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend articles 5.1., 5.2. and 5.3. of the articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) and it is divided as follows:

- fifty thousand (50,000) class 1 shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1), subscribed and fully paid-up (the Class 1 Shares). The holder of Class 1 Shares is hereinafter individually referred to as a Class 1 Shareholder.

5.2. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (the Class 1 Share Premium Reserve Account).

5.3. The Class 1 Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class 1 Shares, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).”

Voting:

For:	62,757
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Eight resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled class A shares in the shareholders' register of the Company.

Voting:

For:	62,757
Against:	0
Abstention:	0

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

Ninth resolution

The Meeting resolves to liquidate the compartment A after the cancellation of the shares.

Voting:

For:	62,748
Against:	0
Abstention:	9

As a result, this resolution is validly adopted by this Meeting.

No other items were put on the agenda of this meeting and no other resolutions were proposed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RP GLOBAL FINANCE, une société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois, soumise à la loi luxembourgeoise sur la titrisation du 22 mars 2004, avec siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.585 (la Société). La société a été constituée le 20 janvier 2009 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 4 mars 2009, numéro 498. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire, le 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mai 2014, numéro 1368.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, de résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée, avec même adresse professionnelle.

Le Président a nommé comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée et messages électroniques le 1^{er} septembre 2015;

II. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. Cette liste de présence indique que cent pour cent (100%) du capital social est représenté à la présente assemblée, qui se compose de cinquante mille (50.000) actions de classe 1 et de douze mille sept cent cinquante-sept (12.757) actions de classe A, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont connaissance.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Acceptation des comptes intérimaires de la Société au 31 juillet 2015;
3. Acceptation du résultat des comptes intérimaires pour l'année 2015 jusqu'au 31 juillet 2015;
4. Prise d'acte et approbation du calcul par le conseil d'administration de la Société de la valeur de l'actif net du Compartiment A au 31 juillet 2015, autorisation et approbation du rachat des actions de classe A (les «Actions Rachetées»);
5. Acceptation et approbation des cessions des Actions Rachetées à la Société;
6. Réduction du capital social de la Société par l'annulation des Actions Rachetées;
7. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction du capital ci-dessus et l'annulation des Actions Rachetées;
8. Modification du registre des actionnaires de la Société;
9. Liquidation du compartiment A; et
10. Divers.

Que l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et renonce aux formalités de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire.

Votes:

Pour:	62.748
Contre:	0
Abstention:	9

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et approuve les comptes intérimaires de la Société au 31 juillet 2015.

Votes:

Pour:	62.748
Contre:	0
Abstention:	9

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et approuve le résultat des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 juillet 2015.

Votes:

Pour:	62.748
Contre:	0
Abstention:	9

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et approuve le calcul par le conseil d'administration de la Société de la valeur de l'actif net du Compartiment A au 31 juillet 2015.

L'Assemblée décide d'autoriser et d'approuver le rachat suivant des Actions Rachetées au Prix de Rachat conformément à l'article 6.4 des statuts de la Société et aux décisions prises par le conseil d'administration le 25 août 2015:

Nom de l'Actionnaire de Classe A	Actions Rachetées	Prix de Rachat
Bank Sarasin & Cie AG	1.213	243.870,66 EUR
DZ Privatbank (Schweiz) AG	1.401	281.667,60 EUR
Crédit Suisse	1.766	355.049,95 EUR
Valartis Liechtenstein	511	102.735,29 EUR
Baumann & Cie.	9	1.809,43 EUR
BLKB	191	38.400,08 EUR
Semper Constantia	2.046	411.343,26 EUR
Gesico International S.A.	2.557	514.078,56 EUR
Privatbank IHAG Zürich AG	1.019	204.867,44 EUR

Raiffeisen Landesbank Tirol AG	2.044	410.941,17 EUR
Total	12.757	2.564.763,44 EUR

Chaque Actionnaire de Classe A reconnaît et consent expressément au rachat de la proportion ci-dessus des actions de classe A qu'il détient dans la Société.

L'Assemblée décide de payer le Prix de Rachat sous la forme d'une distribution en numéraire aux Actionnaires de Classe A concernés, par le biais des réserves distribuables, en accordance à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Votes:

Pour:	62.757
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'approuver expressément les cessions des Actions Rachetées à la Société et d'inscrire ces cessions dans le registre des actionnaires de la Société par une déclaration écrite signée par les cédants et le cessionnaire.

Votes:

Pour:	62.757
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille sept cent cinquante-sept euros (12.757.- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-deux mille sept cent cinquante-sept euros (62.757.- EUR) représenté par (i) cinquante mille (50.000) actions de classe 1 d'une valeur d'un euro (1.EUR) chacune et (ii) douze mille sept cent cinquante-sept (12.757) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, au montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) par l'annulation des Actions Rachetées.

Votes:

Pour:	62.757
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1., 5.2. et 5.3. des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) et il est divisé comme suit:

- cinquante mille (50.000) actions de classe 1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions de Classe 1). Le détenteur des Actions de Classe 1 est désigné individuellement ci-après comme un Actionnaire de Classe 1.

5.2. Toute prime d'émission perçue en relation avec une classe d'action donnée sera allouée à un compte de prime d'émission correspondant (le Compte de Prime d'Emission des actions de Classe 1).

5.3. Le Compte de Prime d'Emission des actions de Classe 1 peut être intégré au capital social de la Société en contrepartie de l'émission des Actions de Classe 1, conformément aux Statuts et à tous contrats conclus entre les actionnaires et entre les actionnaires et la Société (tels que modifiés, complétés ou révisés).»μ

Votes:

Pour:	62.757
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque administrateur de la Société et tout employé d'Intertrust (Luxembourg)

S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions de classe A annulées dans le registre des actionnaires de la Société.

Votes:

Pour:	62.757
Contre:	0
Abstention:	0

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de liquider le compartiment A après annulation des actions.

Votes:

Pour:	62.748
Contre:	0
Abstention:	9

En conséquence, cette résolution est valablement adoptée par l'Assemblée.

Aucun autre point n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente Assemblée et aucune résolution n'est proposée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi, C. Petit et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20299. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157615/322.

(150173166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-second day of September.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of LA Holdings (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 149 of 9 February 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of LA Holdings (Luxembourg) S.A. have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niedenranven, Grand-Duchy of Luxembourg of 12 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927 of 15 April 2008.

The meeting was declared open at 11.00 with Ionela-Sabina Craciunescu, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Mr. Marcus Jacobus Dijkerman with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Robert van 't Hoef, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To increase of the Share Capital of LA Holdings (Luxembourg) S.A. by an amount of Nine Hundred Million United States Dollars (USD 900,000,000), so as to raise it from its present amount of Eight Hundred and Two Million Seven Hundred and Two Thousand Five Hundred and Eight United States Dollars (USD 802,702,508-) to one billion seven hundred and two millions seven hundred and two thousand five hundred eight United States Dollars (USD 1,702,702,508).

2. To issue four hundred and fifty million (450,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the above capital increase.

5. To amend the first paragraph of article 9 of the articles of association of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the removal of the classification of the Directors of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in "Class A Directors" and "Class B Directors".

6. To amend the first paragraph of article 13 of the articles of association of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the change of the representation rules of LA Holdings (Luxembourg) S.A.;

7. Miscellaneous.

That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholders present or represented declared that he had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of LA Holdings (Luxembourg) S.A. by an amount of nine hundred million United States Dollars (USD 900,000,000) so as to raise it from its present amount of Eight Hundred and Two Million Seven Hundred and Two Thousand Five Hundred and Eight United States Dollars (USD 802,702,508) to One Billion Seven Hundred and Two Millions Seven Hundred and Two Thousand Five Hundred Eight United States Dollars (USD 1,702,702,508)

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue four hundred and fifty million (450,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription – Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates having its registered office at 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Sabina Craciunescu, by virtue of a proxy given on September 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe four hundred and fifty million (450,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a partial claim that the Abu Dhabi Investment Authority for an equivalent value of Nine Hundred Million United States Dollars (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to LA Holdings (Luxembourg) S.A. without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to LA Holdings (Luxembourg) S.A..

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by KPMG Luxembourg, Société cooperative, réviseur d'entreprises agréé, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B0149133, and signed by Mrs. Françoise Renard on 15 September 2015, wherein the Contributions are described and valued (the "Report").

The Subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

”Based on the work performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the contribution does not correspond to at least the number of the shares to be issued in consideration.” The Report will remain attached to the present deed.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

The general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot four hundred and fifty million (450,000,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of LA Holdings (Luxembourg) S.A. is set at One Billion Seven Hundred and Two Millions Seven Hundred and Two Thousand Five Hundred Eight United States Dollars (USD 1,702,702,508) divided into eight hundred fifty one millions three hundred fifty one thousand two hundred fifty four (851,351,254) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article nine (9) of the articles of incorporation of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 9. Board of directors.

9.1. LA Holdings (Luxembourg) S.A. must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article thirteen (13) of the articles of incorporation of LA Holdings (Luxembourg) S.A. in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ Art. 13. Representation of LA Holdings (Luxembourg) S.A.

13.1. Towards third parties, in all circumstances, LA Holdings (Luxembourg) S.A. shall be bound by the joint signatures of at least two Directors, or (c) subject to Article 12.1 any two persons to whom such signatory power shall be delegated by the joint signature of two Directors, but only within the limits of such power.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by LA Holdings (Luxembourg) S.A. as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euros (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de septembre,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LA Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 149 du 9 février 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedenranven en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 927 du 15 avril 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.00 sous la présidence de Ionela-Sabina Craciunescu domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Mr. Marcus Jacobus Dijkerman domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Robert van 't Hoefst domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de LA Holdings (Luxembourg) S.A. à concurrence de neuf cent million dollars américains (USD 900.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent deux millions sept cent deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 802.702.508,-) à un billion sept cent deux millions sept cent deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 1.702.702.508,-).

2. Émission quatre cent cinquante millions (450.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en nature.

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Modification de l'alinéa premier de l'article 9 des statuts de la Société, afin de refléter l'élimination de classification des Administrateurs de LA Holdings (Luxembourg) S.A. en Administrateur Classe A et Administrateur Classe B.

6. Modification de l'alinéa premier de l'article 13 des statuts de la Société, afin de refléter la modification des règles de représentation de la Société

7. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de LA Holdings (Luxembourg) S.A. à concurrence neuf cent million dollars américains (USD 900.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent deux millions sept cent deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 802.702.508,-) à un billion sept cent deux millions sept cent deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 1.702.702.508,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre cent cinquante millions (450.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ayant son siège social au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), ici représenté par Sabina Craciunescu en vertu d'une procuration donnée le septembre 2015, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre cent cinquante millions (450.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en un créance que Abu Dhabi Investment Authority a vers la Société (l'«Apport en Nature»).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports en Nature à LA Holdings (Luxembourg) S.A. et que des instructions valables

ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports en Nature à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par KPMG Luxembourg, Société coopérative, réviseur d'entreprises agréé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0149133 et signé par Madame Françoise Renard en date du 15 Septembre 2015, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Basé sur le travail effectué rien est venu à notre attention qui nous porterait à croire que la contribution ne correspond pas à au moins le nombre des actions à être émises en rémunération.» Le Rapport restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de LA Holdings (Luxembourg) S.A. pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital souscrit de LA Holdings (Luxembourg) S.A. est fixé à un billion sept cent deux millions sept cent deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 1.702.702.508,-) représenté par huit cent cinquante et un million trois cent cinquante et une mille deux cent cinquante quatre (851.351.254) actions ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, le capital social est entièrement libéré."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article neuf (9) des statuts de LA Holdings (Luxembourg) S.A. pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. LA Holdings (Luxembourg) S.A. doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article treize (13) des statuts de LA Holdings (Luxembourg) S.A. pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 13. Représentation de la société.

13.1. Envers les tiers, en toutes circonstances, LA Holdings (Luxembourg) S.A. sera engagée, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou (c) conformément à l'Article 12.1, par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe de deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par LA Holdings (Luxembourg) S.A. en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 a.m.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: I.-S. CRACIUNESCU, M. J. DIJKERMAN, R. VAN'T HOEFT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15570. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158043/234.

(150174136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Vermillion Aviation Holdings Limited, a private company limited by shares, governed by the laws of Hong Kong, whose registered office is at 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 2162059 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing party, represented as stated above, is currently the sole shareholder of Vermillion Aviation Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191853 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 4 November 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Mémorial") on 4 December 2014, number 3710, page 178059 and have been amended for the last time on 29 June 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, not yet published in the *Mémorial*.

II. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a *société à responsabilité limitée* shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company, and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) To increase the share capital of the Company by an amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million five hundred twenty five thousand five hundred eighty three US Dollars (USD 2,525,583.-) to two million five hundred seventy one thousand two hundred eight US Dollars (USD 2,571,208.-) by creating and issuing forty five thousand six hundred twenty five (45,625) new shares to be fully subscribed and paid up by its Sole Shareholder through a contribution in cash for an aggregate amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-);

(b) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution;

(c) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole existing shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before the Notary:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) so as to bring it from its current amount of two million five hundred twenty five thousand five hundred eighty three US Dollars (USD 2,525,583.-) to two million five hundred seventy one thousand two hundred eight US Dollars (USD 2,571,208.-) by creating and issuing forty five thousand six hundred twenty five (45,625) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares").

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in for the New Shares a total amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) by a contribution in cash of an aggregate amount of forty five thousand six hundred twenty five US Dollars (USD 45,625.-) (the "Contribution").

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **Art. 5.**

5.1. The share capital of the Company is two million five hundred seventy one thousand two hundred eight US Dollars (USD 2,571,208.-) divided into two million five hundred seventy one thousand two hundred eight (2,571,208) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Vermillion Aviation Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, soumise aux lois de Hong Kong, ayant son siège social au 30th Floor, Jardine House, one Connaught Place, Central, Hong Kong et immatriculée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 2162059 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vermillion Aviation Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191853, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 4 décembre 2014, numéro 3710, page 178059, et ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juin 2015 par un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, pas encore publié au Mémorial.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ("Article 200-2") prévoit que l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

(a) Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) pour le porter de son montant actuel de deux million cinq cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2,525,583,-) à deux millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2,571,208,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq (45,625) nouvelles parts sociales émises et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-);

(b) Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution précédente;

(c) Divers.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, requiert le Notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 2,525,583,-) à un montant de deux millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2,571,208,-) par l'émission de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq (45,625) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats Unis (USD 1,-) et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq mille six cents vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 45,625,-) (l'«Apport»)

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent huit Dollars des Etats-Unis (USD 2.571.208,-) représenté par deux millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent huit (2.571.208) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présents.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015136208/137.

(150147262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

European University Foundation - Campus Europae, Fondation.

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg G 190.

Les fondateurs confirment, à l'unanimité, les démissions suivantes, à savoir:

- Technical University of Lodz, 116 Zeromskiego street, 90 924 Lodz, Pologne;
- Université d'Ankara, Ankara U. rectorate, Dogol Caddesi, 06100 Tandogan, Ankara, Turquie;
- Gazi University, Rectorate, 06500 Teknikokullar, Ankara, Turquie;
- Initiative Campus Europae - European University Foundation e.V, Forschungs-und-Entwicklungszentrum, 58455 Witten, Allemagne;
- Université de Chypre, 1, University House «Anastasios G.Leventis», 2109 Agladjia, Chypre;
- Mme Maria Estela MIRANDA FAUSTINO DE MALAQUIAS PEREIRA, 11, Av. Santo Antonio, 3810-332 Aveiro, Portugal;
- Université de Hannovre, 1, Welfengarten, 10167 Hannovre, Allemagne;
- Mr Vaidotas VILIUNAS, 33-25, Asigalio Street, 49148 Jaunas, Lituanie;
- Ernst Moritz Arndt Universität, 11, Domstr., 17489 Greifswald, Allemagne;
- Tallin University of Technology, Tallinna Tehnikaülikool, Ehitajate tee 5, 19086 tallinn, Etsonie;
- Mr Noël WEHLAN, 9, Meadowbrook, Castleconnell, Co. Limerick, Irlande;
- Mr Giovanni Pegoretti, 80, Via Milano, 38100 Trento, Italie;
- Université Henri-Poincaré, 24-30, Rue Lionnois, 54003 Nancy, France;
- Università di Trento, 12, Uff. Du Gabinetto del Rettorato via Bele, 38100 Trento, Italie;
- Université Vytautas Magnus, 58, K. Donelqicio g, 44842 Kaunas, Lituanie.

Les fondateurs confirment, à l'unanimité, les nominations suivantes, à savoir:

- Aristotle University of Thessaloniki, University Campus, 54124 Thessaloniki, Grèce, administrateur;
- Lody University of Technology, Skorupki 6/8, 90 924 Lodz, Pologne, administrateur;

- University of Novgorod, ul. Bolshaya St. Petersburgskaya, 41, 173003 Veliky, Russie, administrateur;
 - Université de Lorraine, 34, cours Léopold, 54052 Nancy, France, administrateur;
 - Medical University of Lodz, Al. Kosciuszki 4, 90 419 Lodz, Pologne, administrateur;
 - Medical University of Naples Federico II, Corso Umberto I, 40-80138 Naples, Italie, administrateur;
 - Université de Nice Sophia Antipolis, 24, avenue des Diabls Bleus, 06357 Nice, France, administrateur;
 - Prof. Heinz Fassmann, né le 13.08.1955 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement à University of Vienna, Dr.-Karl-Lueger-Ring 1, A-1010 Vienne, Autriche, Vice-Président;
 - Prof. Andris Kangro, né le 19.11.1947 à Aluksne, Lettonie, demeurant professionnellement à University of Latvia, 19 Raina Blvd., LV-1586 Riga, Lettonie, Vice-Président;
 - Prof. Wojciech Wolf, né le 06.03.1957 à Pabianice, Pologne, demeurant professionnellement à Lodz University of Technology, Skorupki 6/8, 90-924 Lodz, Pologne, Vice-Président;
 - Prof. Miguel Sotelo, né le 02.10.1971 à Talavera de la Reina, Espagne, demeurant professionnellement à Universidad de Alcalá Pza. San Diego, s/n, 28801 Alcalá de Henares, Espagne, Président;

Les fondateurs confirment que le siège social de l'administrateur European Humanities University est à modifier comme suit: Tauro g. 12, 01114 Vilnius, Lituanie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 14 août 2015.
 Référence de publication: 2015139540/45.
 (150151614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

BP@L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 85.462.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Référence de publication: 2015135507/9.
 (150147139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Brendale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
 R.C.S. Luxembourg B 176.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRENDALE S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015135513/11.

(150147144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

PMO-IHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 40, rue Rham.
 R.C.S. Luxembourg B 199.322.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ibtissan HADJI SALEM, pédicure médicale, née à Djibouti (République de Djibouti), le 14 août 1970, demeurant à L-6113 Junglinster, 35 rue des Cerises,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “PMO-IHS S.à r.l.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs salons de beauté avec pédicure et pédicure médicale, soins orthopodologiques, la vente et l'achat de produit commerciaux ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La Société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6.

a) La cession entre vifs:

Tant que la Société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Ibtissan HADJI SALEM, pré-qualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédis moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-6142 Junglinster, 40, rue Rham (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Madame Ibtissan HADJI SALEM, pédicure médicale, née à Djibouti (République de Djibouti), le 14 août 1970, demeurant à L-6113 Junglinster, 35 rue des Cerises, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015139760/142.

(150151515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

BSRECP II Offshore International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 182.640.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2013, acte publié au Mémorial C no 253

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135514/11.

(150147020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Blue Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4911 Bascharage, 9, rue Emile Bofferding.

R.C.S. Luxembourg B 175.743.

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Xavier SIMONETTI, gérant de société, né à La Tronche (France) le 1^{er} septembre 1973, demeurant à L-4911 Bascharage, 9, rue Emile Bofferding,

détenteur de cinq cents (500) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "Blue Iris S.à r.l." (numéro d'identité 2013 24 07 828), avec siège social à L-8027 Strassen, 14, rue Raoul Follereau, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.743, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 13 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 1032 du 30 avril 2013,

s'est réuni

en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8027 Strassen, 14, rue Raoul Follereau à L-4911 Bascharage, 9, rue Emile Bofferding et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Al. 1^{er}. Le siège social est établi à Bascharage. »

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement du gérant unique Monsieur Xavier SIMONETTI est désormais fixée à L-4911 Bascharage, 9, rue Emile Bofferding.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SIMONETTI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139401/43.

(150151766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015135530/10.

(150147623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ovex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 19, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 130.406.

L'an deux mille quinze, le sept août,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1. Monsieur Régis Oudot, gérant de société, demeurant à F-54160 Frolois, 1, rue Saint Martin, (France),
ici représenté aux fins des présentes par Maître Catherine HORNUNG, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Nancy en date du 4 août 2015; et,

2. Monsieur Robert Oudot, gérant de société, demeurant à F-88500 Poussay, 959, route de Neufchâteau, (France),
ici représenté aux fins des présentes par Maître Catherine HORNUNG, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Nancy en date du 4 août 2015 (ci-après désignés ensemble par les Comparants);

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée OVEX S.à r.l. ayant son siège social au 21, rue Schiller, L-3562 Dudelange immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130406, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C), numéro 1981 du 14 septembre 2007; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par la notaire soussignée en date du 23 février 2015 publié au Mémorial C numéro 1003 du 16 avril 2015; et représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de son adresse actuelle sise au 21, rue Schiller, L-3562 Dudelange pour l'établir au L-4240 Esch-sur-Alzette, 19, rue Emile Mayrisch et de procéder à la modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.[...]

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HORNUNG, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 août 2015. Relation: DAC/2015/13449. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139736/44.

(150151676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Ok Medien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 199.329.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am elften Tag des Monats August.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

1.- Herr Oliver KLEIN, Kaufmann, geboren am 13.Juli 1979 in Wittlich (Deutschland), wohnhaft in D-54516 Wittlich-Dorf, Im Flürchen 18.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „OK MEDIEN S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Betrieb eines Verlages, Design- und Medienservice für alle gängigen Medien;
- die Beratung, Konzeption, Planung, Gestaltung und Realisierung von Werbe- und sonstigen Kommunikationsmassnahmen für Dritte, Personen, Firmen, und Gesellschaften;
- ein kundenorientiertes Unternehmen mit dem Ziel, durch den Weg des Dialogs, den wir an den Bedürfnissen unserer Kunden ausrichten, zum Erfolg unserer Kunden beizutragen;
- die Tätigkeit als Verlag, Herausgeber von Print-, elektronischen und digitalen Medien in Luxemburg und grenzüberschreitend, in Europa.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Sie kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je zweihundert Euro (EUR 200,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Oliver KLEIN, vorbenannt	EUR 20.000,-	100	EUR 20.000,-
Gesamt:	EUR 20.000,-	100	EUR 20.000,-

Die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnen den Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihn darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herr Oliver KLEIN, Kaufmann, geboren am 13. Juli 1979 in Wittlich (Deutschland), wohnhaft in D-54516 Wittlich-Dorf, Im Flürchen 18;

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. KLEIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: DAC/2015/13509. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139732/144.

(150151617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Crystal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135538/9.

(150147603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CN Liquidity Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.482.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135562/10.

(150146955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société Anchor Holdings GP S.A. tenue en date du 29 juillet 2015, que les actionnaires reconnaissent:

1. Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Jonathan David Ford en qualité d'Administrateur A de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Ted Stuart Lodge en qualité d'Administrateur A de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Greg Olafson en qualité d'Administrateur A de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Jacob Mudde en qualité d'Administrateur B de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van d'Administrateur B de la Société, à compter du l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

2. Démission des Administrateurs suivants:

- Madame Martha Sofia Caballero Elizondo en qualité d'Administrateur B de la Société, à compter du 29 juillet 2015.

- Monsieur Michael Watrin en qualité d'Administrateur B de la Société, à compter du 29 juillet 2015.

3. Nomination des Administrateurs suivants:

- Madame Muriel Basso, née le 1^{er} avril 1978 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur B de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur B de la Société, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

4. Renouvellement du mandat de EQ Audit S.à r.l. en qualité de Commissaire aux comptes, à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Muriel Basso
Administrateur B

Référence de publication: 2015139364/35.

(150151976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Colisa S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135564/9.

(150147734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Coquelle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle "le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 133.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135572/9.

(150146749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Cosfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.788.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/7/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015135573/10.

(150146762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 12 juillet 2015, le conseil d'administration a pris connaissance de la démission de Monsieur James Kamsickas en tant que Délégué à la gestion journalière avec effet au 6 août 2015.

En cette même date, le conseil d'administration a pris connaissance de nomination de Monsieur Robert Stevens Miller Jr., né le 04 novembre 1941 à Oregon, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 28333, Telegraph Road, Southfield, MI 48034 en tant que Délégué à la gestion journalière avec effet au 7 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015138218/17.

(150149916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

D.B.C., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135585/9.

(150146856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 110.558.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135605/10.

(150146927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**DC-Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. AL-Habitat Sàrl).**

Siège social: L-4979 Pétange, 15, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 196.667.

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Madame Dina José GOMES CLEMENTE, employée, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman (France), 20, rue Lucien Michel.

La comparante est la seule associée de la société "AL-HABITAT SARL", établie et ayant son siège à L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.667.

La comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de changer la dénomination sociale de la Société de «AL-HABITAT SARL» en «DC-HABITAT SARL».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante choisie de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "DC-HABITAT SARL". »

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GOMES CLEMENTE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139384/35.

(150151672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Di Egidio International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-4149 Schiffflange, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 80.177.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, «DI EGIDIO INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.177, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 27 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 20 février 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FAHRANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Caroline MULLER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à soixante-deux euros (EUR 62.000,-) et divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II à L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler, 68, rue Romain Fandel.

2. Modification de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Schiffflange.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II à l'adresse suivante: L-4149 Schiffflange, Z.I. Um Monkeler, 68, rue Romain Fandel.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Schiffflange.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, El Fahrane, Müller, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24468. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135609/63.

(150147448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Duferco Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.080.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135616/10.

(150146625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Etix Financial Holding France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135640/9.

(150147656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

Les comptes consolidés de la société Eurasian Resources Group S.à r.l. au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135641/10.

(150147692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Ithacalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.296,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.262.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 13 juillet 2015 que:

- Ithacalux Topco S.C.A., ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197 463, a transféré 4'429'600 parts sociales ordinaires de la Société à Ithaca Ireland Informatica Limited, ayant son siège social au 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande et enregistrée sous le numéro 562743 auprès du Registre de Commerce Irlandais.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015138220/16.

(150149787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Global Management Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 154.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL MANAGEMENT CONSULTING S. à r.l.

Référence de publication: 2015135742/10.

(150147407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Nemani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 105.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015135966/11.

(150147696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Nemani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 105.201.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEMANI S.A." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.201, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 9 mai 2005,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Magali BAHON, employée, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne PIGEON, employé, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Le reste de l'article reste inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Magali BAHON, Etienne PIGEON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/.6520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015135965/58.

(150147261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

MC Car Loans Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.383.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015135930/13.

(150146797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Misam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.966.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135908/12.

(150147017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Makana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 95.210.

Je soussigné Monsieur Raphaël Henry, Administrateur de la société Makana S.A., déclare, par la présente, démissionner de mon poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 30 Décembre 2014.

RAPHAËL HENRY.

Référence de publication: 2015135923/10.

(150147165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July
Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

There appeared

Alter Domus Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 33,274,374.-, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B161.258,

duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole partner (the "Sole Partner") of "Alter Domus Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 31,752,700.-, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B136.477 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 710 of 21 March 2008. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 860 on 2 April 2012.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide on the following agenda:

Agenda

1) To change the object of the Company by adding the two following paragraphs:

"The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2) Subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation following the above decision.

3) Miscellaneous

The Sole Partner then passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner decides to change the object of the Company by adding the two following paragraphs:

"The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Second resolution:

As a consequence of the previous resolution, the Sole Partner decides to amend article 3 of the article of incorporation to read as follows:

“ **Art. 3.** The Company's purpose is to independently exercise all activities linked directly or indirectly to the profession of expert-comptable et fiscal.

The Company can also perform any accessory activities of this main purpose.

The Company can namely take participations in any companies exercising similar or complementary activities.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named on the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

Alter Domus Participations S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 33,274,374.-, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.258,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Alter Domus Luxembourg S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 31.752.700,-, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 710 du 21 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 2 avril 2012.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Changer l'objet social de la Société en ajoutant les deux paragraphes suivants:

«La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet».

2) Amendement subséquent de l'article 3 des statuts suite à la décision ci-dessus.

3) Divers

L'Associé Unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société en ajoutant les deux paragraphes suivants:

«La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet».

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession d'expert-comptable et fiscal.

Elle peut également exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La Société pourra également prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22772. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136276/146.

(150148335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

EDP IV S.A., European Direct Property IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015135643/10.

(150147625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Edelweiss, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 140.074.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015135657/11.

(150146889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Energy Research and Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 72.146.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 août 2015, les résolutions suivantes:

- L'adresse de Mr Saint-Yves, administrateur, est établie à Glatigny, F-61250 Cuissai.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135670/11.

(150146654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

GaveKal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.348.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue au siège social de la Société le 20 juillet 2015.

1. Le mandat du réviseur d'entreprises agréée de la Société KPMG Luxembourg S.à r.l, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 est renouvelé pour une durée d'un an et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

2. Les mandats des administrateurs suivant sont renouvelés pour une durée d'un an et arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Jean-Yves Dumont, né le 1^{er} Décembre 1975 à Charleroi (Belgique), de résidence professionnelle au 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Jacques Dineur, né le 23 février 1968 à Makiso Kisangani (République Démocratique du Congo), de résidence professionnelle au 47, boulevard au Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Louis-Vincent Gave, né le 16 Mai 1974 à Toulouse (France), de résidence professionnelle à Suite 3201 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Yves Dumont

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015138923/22.

(150150651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015135672/10.

(150147626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Etix Financial Holding Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135674/9.

(150147655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 07/08/2015.

Référence de publication: 2015135676/10.

(150147336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Kingsroad35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.270.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 199.094.

Extrait relatif au changement de gérants de la Société

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société prises le 21 juillet 2015 que:

- la démission avec effet au 21 juillet 2015 de Monsieur Romain BONTEMPS de son poste de gérant de la Société a été acceptée;

- il a été décidé de révoquer avec effet au 21 juillet 2015 Monsieur Romain BONTEMPS de son poste de gérant de la Société,

- il a été décidé de nommer Monsieur Antoine KARAMOSKO, né le 7 août 1973 à Paris, en France, résidant professionnellement 37 rue La Pérouse, 75116 Paris, France, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 21 juillet 2015;

- il a été décidé de nommer Monsieur Alberto MORANDINI, né le 9 février 1968 à Pétange, au Luxembourg, résidant professionnellement 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 21 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015

Pour la Société

Christophe Clément

Avocat à la Cour / Mandataire

Référence de publication: 2015139039/25.

(150151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.
